

COMITE CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLD, CINQUIEME SESSION: 12-21 MARS 2007

La cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CRIC 5) s'ouvre aujourd'hui, à Buenos Aires, en Argentine, et s'y poursuivra jusqu'au 21 mars 2007. Le CRIC a été établi par la cinquième Conférence des Parties (CdP) à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CLD), en tant qu'organe subsidiaire de la CdP pour aider à l'évaluation régulière de la mise en application de la Convention, en vue de tirer des conclusions et de proposer à la CdP des recommandations concrètes concernant les mesures à prendre pour en améliorer l'efficacité.

Cette session du CRIC sera consacrée à l'examen de la mise en œuvre de la Convention dans les régions autres que l'Afrique, ainsi que des rapports soumis par les pays industrialisés et par les organes, les fonds et les programmes pertinents des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, sur les mesures prises pour aider à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux (PAN) des pays touchés dans les régions autres que l'Afrique.

En conséquence de quoi, la CRIC 5 procédera à l'examen de rapports nationaux et les résultats des réunions régionales tenues dans chacune des régions soumises à cette évaluation, à savoir: l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Europe nord Méditerranée et l'Europe centrale et orientale; Les rapports concernant le soutien accordé à ces régions par les pays industrialisés parties et autres organisations pertinentes seront également examinés. La réunion se penchera aussi sur les questions de la promotion du transfert des technologies et savoir-faire et de l'amélioration de l'élaboration des rapports nationaux, ainsi que celle de l'évaluation de l'Année internationale des déserts et de la désertification (AIDD).

BREF HISTORIQUE DE LA CLD

La Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CLD) est la pièce maîtresse des efforts de la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols dans les terres arides. La CLD a été adoptée le 17 juin 1994 et ouverte à la signature en octobre 1994. Elle est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. La CLD compte actuellement 191 Parties. La CLD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socioéconomiques de la désertification, l'importance de la réorientation du transfert des technologies de manière à le rendre plus en phase avec la demande, et de l'implication des communautés locales dans la lutte contre la désertification et la dégradation des sols. Au cœur de la CLD il y a l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux (respectivement, PAN, SASR et PAR) par les gouvernements, en coopération avec les bailleurs de fonds, les communautés locales et les ONG.

NEGOCIATION DE LA CONVENTION: En 1992, comme requis par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté la résolution 47/188 appelant à l'établissement d'un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention sur la lutte contre la désertification dans les pays connaissant de graves sécheresses et/ou désertification, en particulier en Afrique (CIND). Le CIND s'est réuni à cinq reprises, entre mai 1993 et juin 1994, et a rédigé la CLD et quatre annexes régionales pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et Caraïbes, et la Méditerranée du nord. Une cinquième annexe pour l'Europe Centrale et Orientale, a été élaborée et adoptée au cours de la CdP-4, en décembre 2000.

En attendant l'entrée en vigueur de la CLD, le CIND s'est réuni à six reprises, entre janvier 1995 et août 1997, pour entendre les rapports sur l'état d'avancement de l'action urgente, lancée en faveur de l'Afrique et des mesures intérimaires prises en faveur des autres régions, et pour procéder aux préparatifs de la CdP-1. Les préparatifs ont englobé la discussion du programme et du budget du Secrétariat, des fonctions et des arrangements administratifs ayant trait au mécanisme de financement de la Convention, le Mécanisme Mondial (MM), et l'établissement du Comité sur la science et la technologie (CST).

CDP-1: La CdP-1 se réunit à Rome, en Italie, du 29 septembre au 10 octobre 1997. Le CST tint simultanément sa première session, les 2 et 3 octobre. Les ordres du jour de la CdP-1 et de la CST-1 portèrent principalement sur les questions d'organisation. Les délégués choisirent Bonn, Allemagne, comme résidence du Secrétariat de la CLD, et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) comme l'organisation devant administrer le Mécanisme Mondial (MM). Sur recommandation du CST, la CdP établit un groupe spécial pour la supervision de la continuation du processus d'évaluation des repères et indicateurs et décida de charger la CST-2 d'examiner les liens entre les connaissances traditionnelles et la technologie moderne. Une réunion plénière fut consacrée au dialogue entre les ONG et les délégués. A son issue, les délégués décidèrent que des séances de dialogue similaires devaient être programmées aux sessions plénières futures de la CdP.

CDP-2: La CdP-2 se réunit à Dakar, au Sénégal, du 30 novembre au 11 décembre 1998. Le CST se réunit en parallèle à la CdP du 1^{er} au 4 décembre. Les délégués y approuvèrent les dispositions relatives à l'accueil du secrétariat à Bonn. Les pays d'Europe Centrale et de l'Est furent invités à soumettre à la CdP-3 un projet d'annexe de mise en œuvre régionale. Le CST établit un groupe spécial pour le suivi de ses débats sur les liens entre les connaissances traditionnelles et modernes.

CDP-3: Les Parties se réunirent pour la CdP-3 à Recife, Brésil, du 15 au 26 novembre 1999. Le CST se tint du 16 au 19 novembre 1999. La CdP approuva le Protocole d'accord (PA), longuement négocié, concernant le MM. Elle décida d'établir un groupe de travail spécial pour l'évaluation et l'analyse approfondie des rapports sur les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et

régionaux, en vue de dégager des conclusions et de proposer des recommandations concrètes sur les futures étapes dans la mise en œuvre de la CLD. Les délégués s'accordèrent également sur la poursuite des consultations autour du projet de texte de l'annexe de mise en œuvre régionale additionnelle, pour l'Europe Centrale et de l'Est, en vue de son adoption à la CdP-4. La CdP désigna enfin un groupe de discussion, spécial, sur le savoir traditionnel et un autre sur les systèmes de prévention précoce.

CDP-4: La CdP-4 se tint du 11 au 22 décembre 2000, à Bonn, en Allemagne. Le CST se réunit du 12 au 15 décembre. Les accomplissements les plus importants furent l'adoption de la cinquième annexe régionale consacrée à l'Europe Centrale et Orientale, le démarrage des travaux du groupe de travail spécial chargé de l'évaluation de la mise en application de la CLD, l'initiation de l'examen des modalités devant encadrer l'établissement du CRIC, la soumission des propositions concernant l'amélioration du travail de la CST, et l'adoption de la décision concernant l'initiative du Conseil du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) concernant l'exploration des meilleures options offertes au FEM pour le soutien de la mise en œuvre de la CLD.

CDP-5: La CdP-5 s'est réunie du 1^{er} au 13 octobre 2001, à Genève, en Suisse, et le CST s'est réuni en parallèle du 2 au 5 octobre. La CdP s'est focalisée sur l'établissement des modalités devant encadrer les travaux devant être accomplis durant l'intervalle de deux années qui précèdeait la CdP-6. Des progrès ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines, notamment: l'établissement du CRIC, la détermination des modalités de l'amélioration de l'utilité et de l'efficacité du CST, et l'amélioration de la plate-forme financière de la CLD, suite au soutien vigoureux accordé à la proposition du FEM, de désigner la dégradation des terres parmi les pôles de focalisation de son financement.

CRIC 1: La première réunion du CRIC s'est tenue au siège de la FAO, à Rome, en Italie, du 11 au 22 novembre 2002. Le CRIC a été établi pour procéder à l'évaluation régulière de la mise en application de la CLD, tirer les conclusions et proposer des recommandations concrètes à la CdP, concernant les étapes suivantes de la mise en œuvre. La CRIC 1 a procédé à l'examen des présentations des cinq régions de la CLD, traitant de sept domaines thématiques assujettis à l'évaluation: les processus participatifs impliquant la société civile, les ONG et les organisations communautaires de base (OCB); les cadres ou les arrangements législatifs et institutionnels; les liens et les synergies avec les autres conventions environnementales et, le cas échéant, avec les stratégies nationales de développement; les mesures de mise en valeur des terres dégradées, la surveillance de la sécheresse et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification; les systèmes d'alerte précoce pour l'atténuation des effets de la sécheresse; l'accès des pays touchés Parties, en particulier, les pays en développement touchés, aux technologies appropriées, aux connaissances et au savoir-faire; et la mobilisation des ressources et la coordination. La réunion a procédé également à l'examen des données concernant les mécanismes de financement pouvant apporter leur soutien à la CLD, des avis fournis par le CST et le MM, et du rapport du Secrétariat concernant les mesures visant à renforcer les liens avec d'autres conventions et organisations pertinentes.

CDP-6/CRIC 2: La CdP-6 s'est réunie du 25 août au 6 septembre 2003, à La Havane, à Cuba, marquant la transition de la CLD de la phase de conscientisation à celle de l'exécution. Entre autres sujets marquant cette transition, il y a lieu de citer la désignation du FEM comme mécanisme de financement de la CLD et la détermination des critères devant encadrer la revue du CRIC par la CdP-7. Des progrès ont été également accomplis sur un certain nombre de sujets, dont: les activités de promotion et de renforcement des liens avec d'autres conventions et organisations, institutions et agences internationales pertinentes; l'amélioration de l'efficacité du CST; et, le suivi du Sommet mondial du développement durable. La CRIC 2 s'est réunie du 26 au 29 août 2003 et a

procédé à l'examen de la mise en application de la CLD et de ses dispositions institutionnelles, et à l'examen des données concernant le financement de la mise en application de la CLD par les agences et les institutions multilatérales. La CdP a adopté 31 décisions, dont huit ont été élaborées dans le CST et six au CRIC.

AIDD: A sa 58^e session, l'Assemblée générale de l'ONU a, dans sa résolution 58/211 du 23 décembre 2003, proclamé l'année 2006, Année internationale des déserts et de la désertification (AIDD). Par ce faire, l'Assemblée générale a souligné sa profonde préoccupation quant à l'exacerbation de la désertification et a mis en exergue ses vastes implications pour la concrétisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui doivent être réalisés d'ici 2015.

CRIC 3: La troisième réunion du CRIC s'est déroulée du 2 au 11 mai 2005, à Bonn, en Allemagne. Elle a examiné la mise en application de la Convention en Afrique, a considéré les questions touchant à la mise en application de la Convention à l'échelle mondiale, a procédé à des échanges d'expériences et a fait des recommandations concrètes quant aux travaux futurs de la Convention. La CRIC 3 a conclu ses travaux par l'adoption de son rapport contenant des recommandations concernant l'application de la Convention à la fois en Afrique et à l'échelon mondial, pour examen et décisions à la CdP-7.

CDP-7: La CdP-7 s'est déroulée à Nairobi, au Kenya, du 17 au 28 octobre 2005. Près de 1000 participants s'y sont réunis pour procéder à l'examen de la mise en œuvre de la Convention, à l'élaboration d'un PA entre la CLD et le FEM, à l'adoption des programmes et budgets au titre de la biennale 2006-2007, et à la revue des recommandations qui figurent dans le rapport de l'Unité d'inspection mixte des Nations Unies, entre autres points de l'ordre du jour. Une proposition d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire consacré à la procédure à suivre dans la sélection du secrétaire exécutif, n'a pas été acceptée et la discussion autour des unités de coordination régionale s'est achevée sans l'adoption d'une décision. A la fin, la CdP a adopté 31 décisions, dont plusieurs traitaient de divers aspects de la mise en œuvre de la Convention.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE INTERSESSION

ACTIVITES DE L'AIDD: Une série de conférences et de séminaires organisés par des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organismes de recherche, a été tenue le long de l'année 2006 dans le cadre de l'AIDD. Des événements ont été organisés en Europe, en Amérique du nord, en Afrique et en Asie, autour de thèmes allant de la gestion durable des terres à la promotion de la participation de la société civile dans la CLD, et d'autres ont été consacrés au rôle des femmes et des jeunes dans la lutte contre la désertification. La liste de ces manifestations est disponible sur: <http://www.iisd.ca/africa/pdf/arc0601e.pdf>

CONFERENCE INTERNATIONALE CONJOINTE "LA DESERTIFICATION ET LES IMPERATIFS DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE": Tenue du 17 au 19 décembre 2006, à Alger, en Algérie, cette conférence a clôturé l'AIDD. Les travaux y ont été axés sur les politiques nécessaires à la réussite de la gestion des terres arides aux niveaux local, national, régional et international. Au cours de cette conférence, les ministres de l'Algérie et des pays arabes ont présenté une proposition demandant que l'Assemblée Générale des Nations Unies proclame 2010-2020, Décennie des déserts et de la désertification.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE: La 24^e session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) /Forum ministériel mondial sur l'environnement (CA-24/FMME) s'est déroulée du 5 au 9 février 2007, à Nairobi, au Kenya. Suite à une proposition avancée par l'Algérie, le CA/FMME a adopté une décision recommandant que l'Assemblée Générale des Nations Unies, à sa 62^e session, proclame 2010-2020, Décennie des déserts et de la lutte contre la désertification.